

SYNTHESE DU CONTROLE DE LA CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL

Exercice 2024

Objectif de la note :

Le SIGERly est l'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz sur son territoire et propriétaire des biens affectés au service public. Il en a confié l'exploitation à GRDF dans le cadre d'un contrat de concession entré en vigueur en mars 2020 pour une durée de 15 ans.

Chaque année, GRDF remet au SIGERly un **compte rendu annuel d'activité de concession (CRAC)** présentant les principaux résultats de l'exploitation. Le contrôle réalisé par le SIGERly, avec l'appui d'un prestataire spécialisé, permet d'aller au-delà de ce document en analysant les données détaillées, en vérifiant certains dossiers et en appréciant la bonne exécution du contrat.

Le contrôle de l'exercice 2024 fait apparaître une **concession globalement bien exploitée**, avec une qualité de service satisfaisante et des engagements de performance contractuels atteints. Il met également en évidence plusieurs enjeux de moyen et long terme : l'évolution des usages du gaz et la place croissante des gaz renouvelables, l'adaptation du patrimoine, la trajectoire des investissements et la nécessité pour le SIGERly de disposer d'une connaissance technique et comptable complète de son réseau.

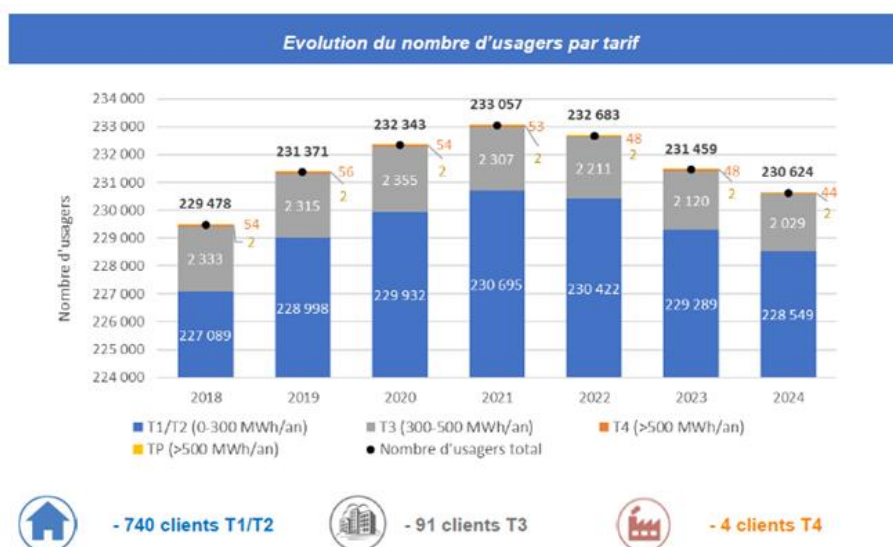
Le contrat arrivant à échéance en 2035, **près de neuf années restent à courir**. Le contrôle doit donc permettre d'agir dès maintenant sur ces trajectoires, et non uniquement de constater les résultats annuels.

À retenir : la concession présente aujourd'hui des résultats satisfaisants. L'enjeu des prochaines années sera de maintenir ce niveau de service tout en accompagnant la transformation progressive du système gazier : diminution des consommations de gaz fossile, développement des gaz renouvelables, adaptation du patrimoine et maintien d'un niveau d'investissement suffisant.

1. Une concession importante dont le modèle évolue

À fin 2024, la concession compte **230 624 usagers** et environ **2 610 km de canalisations**. Le nombre d'usagers diminue de 0,4 % sur un an, une baisse néanmoins moins marquée que celles observées aux niveaux régional et national.

Les volumes acheminés s'établissent à **4 139 GWh en 2024**, en légère hausse de 0,5 % après plusieurs années de diminution.



Cette évolution constitue l'un des principaux enjeux stratégiques de la concession. Le réseau gazier est historiquement dimensionné pour acheminer du gaz naturel vers un nombre important de consommateurs. La baisse progressive des consommations et du nombre d'usagers conduit désormais à s'interroger sur son évolution à moyen et long terme.

Mais **baisse de la consommation de gaz naturel ne signifie pas nécessairement disparition du réseau gazier**. Celui-ci est également appelé à accueillir une part croissante de gaz renouvelables et bas-carbone.

Du réseau de gaz naturel au réseau de gaz renouvelable

En 2024, **32,5 GWh de biométhane ont été produits dans le Rhône**, soit +133 % par rapport à 2023, par deux sites de production, dont un situé directement sur le périmètre concédé, sur la station d'épuration de la Feyssine. Cette production représente toutefois encore seulement **0,4 % de la consommation départementale**, contre 3,9 % au niveau national.

À l'échelle de la concession elle-même, un seul site injecte actuellement du biométhane, pour **5,2 GWh en 2024**, soit environ 0,1 % des 4 139 GWh consommés. Le potentiel de progression est donc important mais le verdissement du gaz reste aujourd'hui très limité localement.

Plusieurs projets sont cependant programmés ou disposent déjà de capacités d'injection réservées : **Genas (14 GWh), Montanay (14 GWh), STEP de Givors (4 GWh) et STEP de Pierre-Bénite (69 GWh)**, avec des mises en service envisagées entre 2027 et 2029. Ils représentent ensemble plus de **100 GWh/an de capacité supplémentaire**.

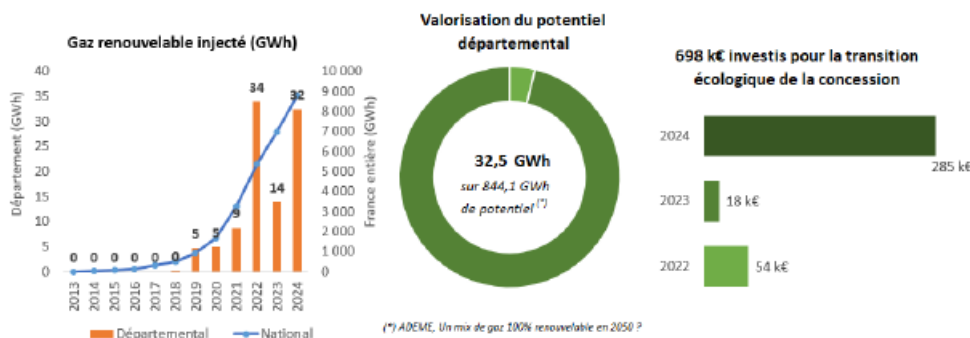
Cette évolution n'est pas neutre pour le réseau. Lorsque la production locale devient supérieure à la consommation d'une « poche » de réseau, des adaptations d'exploitation ou des investissements peuvent être nécessaires pour permettre l'écoulement du biométhane. Le développement du gaz vert devient donc progressivement **un sujet de planification du réseau**, et pas uniquement un sujet de production d'énergie renouvelable.

Le contexte national confirme cette transformation : la production de biométhane injecté progresse fortement et l'ATRD7 prévoit explicitement des moyens pour adapter les réseaux à l'accueil des gaz renouvelables et bas-carbone.

Enjeu stratégique n°1 : accompagner la diminution des usages du gaz fossile tout en préparant le réseau à une part croissante de gaz renouvelables.

Evolution des quantités de biométhane injecté sur le périmètre concédé (hors convention spécifique)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de site de production (u)	1	1	1	1	1	1	1
Sur le département	1	1	1	2	2	2	2
Au niveau national	65	104	183	304	429	543	609
Quantité produite (GWh)	0,1	4,7	4,9	4,9	5,1	5,3	5,2
Sur le département	0,1	4,7	4,9	8,7	34,0	13,9	32,5
Au niveau national	533	936	1 709	3 269	5 379	6 994	8 813
Quantité consommée (GWh)	5 381	5 309	4 869	5 456	4 399	4 119	4 139
Sur le département	9 504	9 481	8 734	9 816	8 013	7 485	7 481
Au niveau national	278 906	275 356	257 125	287 904	241 540	226 011	223 966
Taux d'autoproduction de gaz (hors transport)	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Sur le département	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,4%	0,2%	0,4%
Au niveau national	0,2%	0,3%	0,7%	1,1%	2,2%	3,1%	3,9%
Potentiel de production de biométhane départemental* (GWh)	844	844	844	844	844	844	844

*Source : "Vers un gaz 100% renouvelable en France en 2050?", ADEME-SOLAGRO



2. Une qualité de service satisfaisante et des engagements de performance atteints

Le nouveau contrat de concession renforce le suivi de la performance de GRDF à travers six **indicateurs contractuels**, complémentaires aux indicateurs nationaux suivis par la CRE.

Ils couvrent trois dimensions directement importantes pour le SIGERLy et les usagers : la qualité des données patrimoniales, la continuité d'alimentation et la qualité du service rendu aux clients.

Indicateurs de performance - SIGERLy	2020	2021	2022	2023	2024
Cohérence d'inventaire pour les canalisations réseaux	96,1%	95,9%	96,0%	96,2%	96,1%
Cohérence d'inventaire pour les ouvrages collectifs				99,0%	99,1%
Temps moyen de coupure par client	4,2 min	3,9 min	6,1 min	9,0 min	5,6 min
Taux de satisfaction des clients	92,9%	90,7%	95,9%	92,4%	91,8%
Taux de réseau surveillé	99,9%	99,9%	99,9%	99,2%	99,4%
Qualité du report des réseaux en cartographie grande échelle (Boules marqueurs)*	97,6%	97,0%	76,0%	75,3%	100,0%
Taux de fuite sur ouvrages en immeubles	2,2%	1,8%	1,3%	1,5%	1,2%

*Taux calculé sur les Boules Marqueurs présentes sur le réseau

En 2024, les six engagements contractuels de performance sont atteints.

D'abord, les autres indicateurs de qualité de service confirment une situation globalement satisfaisante. **94,8 % des réclamations sont traitées sous 15 jours**, au-dessus de l'objectif CRE de 93 %, et le taux de réclamations multiples atteint seulement **8,6 %**, contre 11,7 % au niveau régional et 12,8 % au niveau national. Les raccordements sont réalisés à **96 % dans les délais**.

Une vigilance subsiste néanmoins sur les mises hors service, réalisées à **94,5 % dans les délais**, contre un objectif CRE de 96,5 %, ainsi que sur la chaîne communicante Gazpar, même si **99,2 % des index sont correctement télérelevés**.

Ensuite, le contrôle a permis d'approfondir la méthode de calcul d'un des six indicateurs contractuels, relatif à la qualité du repérage des réseaux nouvellement posés. Le résultat présenté initialement par GRDF comme totalement conforme doit être nuancé : sur 57 points contrôlés, 10 boules marqueurs étaient manquantes, conduisant à une conformité réelle d'environ **85 %**. Ce niveau est néanmoins en amélioration par rapport à 2022 et 2023.

Cela illustre précisément l'intérêt du contrôle de concession : confirmer les bons résultats lorsqu'ils sont établis, mais également approfondir la manière dont ils sont calculés.

Point fort : les engagements de performance contractuels sont globalement respectés en 2024 et les principaux indicateurs de qualité de service sont satisfaisants. Le contrôle permet néanmoins de conserver un regard indépendant sur leur méthode de calcul.

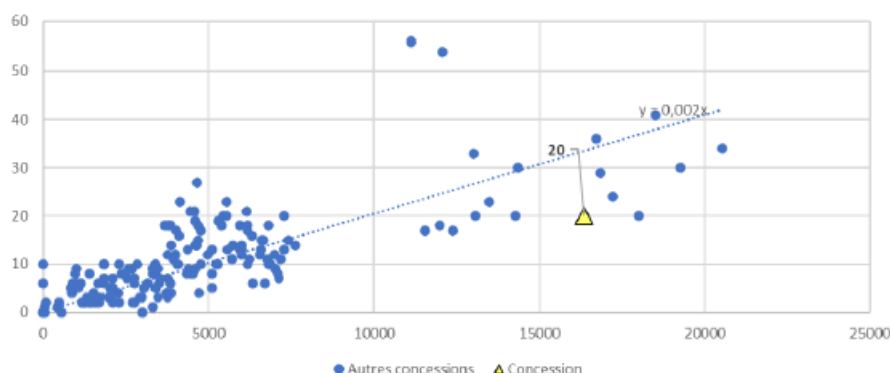
3. Dommages aux ouvrages : un territoire urbain exposé, mais des résultats 2024 favorables

Le territoire du SIGERly connaît une activité particulièrement importante de travaux à proximité des réseaux. En 2024, GRDF a traité 16 351 DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) concernant la présence de ses ouvrages.

Malgré cette forte activité, seulement **56 dommages aux ouvrages** ont été recensés en 2024, contre 63 en 2023 et 64 en 2022. Parmi eux, **25 ont entraîné une fuite sur un ouvrage enterré**, contre 36 en 2023.

Rapporté au nombre de DICT, le taux de dommages avec fuite passe ainsi de **0,22 % en 2023 à 0,15 % en 2024**, proche de son niveau de 2022 (0,13 %). Compte-tenu du nombre de dommages aux ouvrages souterrains rapportés aux nombres de déclarations d'intention de travaux traités par GRDF, le taux constaté sur la concession est meilleur que le panel analysé par NALDEO ci-dessous.

Nombre de dommages aux ouvrages souterrains en fonction du nombre de DICT avec présence d'ouvrages GRDF – Comparaison avec d'autres concessions



De plus, en 2024, les dommages aux ouvrages ont entraîné la coupure de **734 usagers**, contre plus de 3 000 en moyenne sur 2018-2023. Plus globalement, hors dommages et malveillance, les usagers du SIGERLy subissent moins de coupures que ceux des autres concessions du panel Naldeo : **8,8 usagers coupés pour 1 000, contre 14 en moyenne**.

La prévention doit néanmoins rester une priorité. À fin 2024, **81,14 % des canalisations sont cartographiées en classe A**, proche de la moyenne nationale de 85,5 %. En revanche, GRDF ne transmet pas encore le niveau de précision des branchements, alors que ceux-ci représentent près de **70 % des dommages aux ouvrages**.

Point de vigilance : dans un territoire dense et soumis à de nombreux travaux, la prévention des dommages reste un enjeu permanent. Les résultats 2024 sont néanmoins en amélioration et ne permettent pas de qualifier la concession de plus accidentogène que la moyenne.

4. Un patrimoine globalement maîtrisé, avec plusieurs ouvrages à suivre dans la durée

Le réseau est majoritairement constitué de technologies aujourd'hui courantes : sur les **2 610 km de canalisations**, environ 1 808 km sont en polyéthylène et 778 km en acier.

Certaines familles d'ouvrages nécessitent néanmoins une vigilance particulière : les réseaux basse pression, les canalisations en acier non protégées cathodiquement, certains branchements anciens et les **conduites d'immeuble et conduites montantes (CI/CM)**.

Focus sur les conduites d'immeuble et conduites montantes

Ces ouvrages assurent la distribution du gaz à l'intérieur des immeubles collectifs. Leur état constitue un enjeu particulier de sécurité et de renouvellement, notamment lorsqu'ils sont anciens ou en plomb.

À fin 2024, la concession compte encore **1 202 conduites d'immeuble en plomb**, dont 1 198 alimentées en basse pression, ainsi que **1 314 conduites montantes en plomb**. Leur nombre diminue régulièrement : depuis 2018, le stock de conduites d'immeuble en plomb est passé de 1 411 à 1 202 et celui des conduites montantes de 1 585 à 1 314.

Le traitement de ces ouvrages faisait partie des engagements du premier programme pluriannuel d'investissements 2020-2024. **L'objectif portant sur les colonnes montantes en plomb encastrées n'a pas été totalement atteint à la seule maille du SIGERLy, mais le niveau d'engagement prévu au contrat est atteint lorsque l'on considère le périmètre contractuel regroupé SIGERLy + Ville de Lyon.**

Il faut également noter une évolution comptable majeure intervenue en 2024 : GRDF a décidé de supprimer la durée de vie technique normative des CI/CM mises en service après le 1^{er} juillet 1979. Ces ouvrages ne sont désormais plus considérés comme renouvelables avant l'échéance des contrats actuels, ce qui a conduit GRDF à reprendre **722 M€ de provisions pour renouvellement au niveau national**.

Cette décision renforce l'intérêt pour le SIGERLy de suivre dans la durée **la politique effective de renouvellement des CI/CM**, indépendamment de leur traitement comptable.

Enjeu stratégique n°2 : maintenir une trajectoire de renouvellement des ouvrages sensibles, notamment les CI/CM anciennes, dans un contexte où l'évolution des usages du gaz pourrait modifier les arbitrages futurs d'investissement.

5. Une exploitation et une surveillance du réseau globalement maîtrisées

Les taux de surveillance réglementaire sont très élevés en 2024 : **99,8 % pour les canalisations**, **99,9 % pour les robinets de coupure**, **99,3 % pour les postes de détente** et **98,1 % pour les branchements collectifs**. Les principaux retards constatés à fin 2024 avaient été résorbés au moment du contrôle.

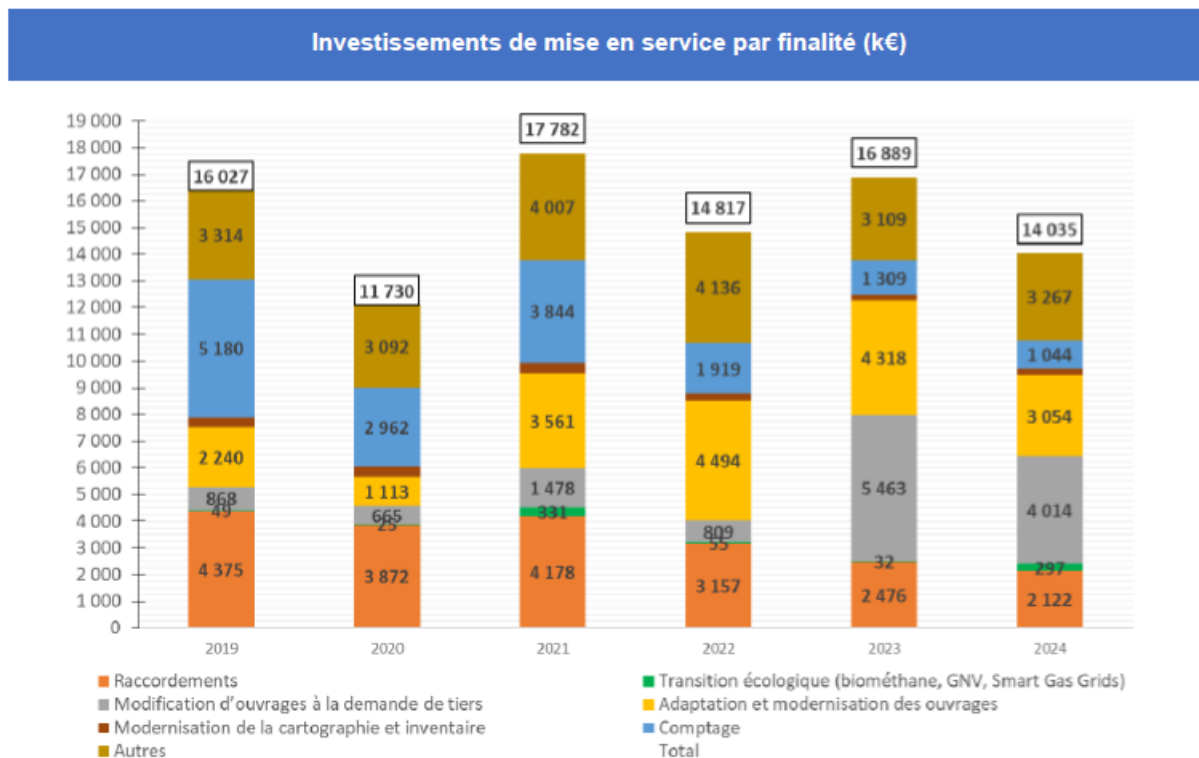
Le contrôle fait également apparaître **1 540 incidents sur les ouvrages concédés**, un niveau inférieur à la moyenne 2018-2023. Environ la moitié correspondent à des fuites. Les taux de fuite observés sont inférieurs ou comparables au panel de concessions suivi par Naldeo pour la plupart des catégories d'ouvrages, à l'exception des canalisations MPB et des postes de livraison clients.

GRDF a par ailleurs amélioré en 2024 la transmission des informations relatives aux fuites détectées lors des opérations de surveillance, ce qui permet au Sigerly de mieux apprécier leur gravité.

A retenir : Le sujet principal demeure donc moins le niveau général de maintenance que **la capacité du Sigerly à disposer d'indicateurs permettant de vérifier directement le respect des périodicités réglementaires**.

6. 14 M€ investis en 2024, mais des finalités très différentes

GRDF a mis en service **14 M€ d'investissements sur la concession en 2024**, contre 12,9 M€ par an en moyenne sur 2018-2023, hors déploiement des compteurs communicants.



Ces 14 M€ recouvrent toutefois des réalités très différentes. Les raccordements représentent **2,1 M€**, les modifications d'ouvrages à la demande de tiers environ **4 M€**, les investissements directement identifiés « transition énergétique » environ **0,3 M€**, et l'adaptation/modernisation environ **2,7 M€**.

Au sein même des 2,7 M€ consacrés à l'adaptation et à la modernisation, seuls environ **0,9 M€ correspondent à des investissements délibérés par GRDF**, contre 1,57 M€ résultant d'obligations réglementaires et 0,2 M€ d'interventions correctives.

Un montant élevé d'investissements ne signifie pas nécessairement un effort équivalent de renouvellement volontaire du patrimoine.

Dans un contexte de diminution des consommations, mais aussi de développement attendu du biométhane, le SIGERly doit pouvoir comprendre les arbitrages réalisés : quels investissements servent à maintenir le patrimoine existant ? Quels investissements répondent à une obligation réglementaire ? Quels investissements préparent le réseau à l'accueil des gaz renouvelables ?

Enjeu stratégique n°3 : maintenir un niveau d'investissement adapté et disposer d'une vision suffisamment précise de sa destination pour apprécier la stratégie patrimoniale de GRDF.

7. Une lecture économique à compléter par celle des engagements liés à la concession

En 2024, les recettes d'acheminement atteignent **64,1 M€**, contre 55,8 M€ en 2023. Plus largement, les produits présentés dans la reconstitution locale de GRDF atteignent environ 68,4 M€, en hausse de 14,2 %.

Cette évolution s'explique notamment par l'entrée en vigueur de l'ATRD7 au 1^{er} juillet 2024, qui s'est traduite par une augmentation moyenne de **27,5 % du tarif d'utilisation des réseaux de distribution**.

La concession contribue par ailleurs à la péréquation nationale à hauteur de **1,6 M€**, contre 1,1 M€ en 2023.

Mais le contrôle conduit à relativiser la notion de « compte d'exploitation de la concession » présentée par GRDF.

Le document fourni dans le CRAC n'est pas un véritable compte d'exploitation local : les produits sont effectivement constatés à la maille de la concession, mais une partie importante des charges est reconstituée par des clés de répartition nationales ou régionales. Surtout, cette présentation **ne reprend pas l'ensemble des passifs associés aux ouvrages concédés**, notamment les provisions pour renouvellement et les amortissements de caducité.

La valeur brute des ouvrages concédés atteint **472,6 M€** à fin 2024. Mais l'inventaire transmis par GRDF décrit essentiellement l'**actif** — ce que possède la concession — sans permettre de rattacher précisément à chaque immobilisation les **passifs correspondants** : amortissements techniques, amortissements de caducité, provisions pour renouvellement et valeur de remplacement.

Le stock de provisions pour renouvellement affecté à la concession atteint pourtant **124,9 M€** à fin 2024. Les droits du concédant représentent pour leur part **206,8 M€**. Ces montants ne figurent pas clairement dans le CRAC et leur décomposition n'est pas accessible à une maille permettant un contrôle complet.

A retenir : Le SIGERly ne doit pas uniquement regarder les flux annuels de recettes et de charges présentés par GRDF, mais également le bilan patrimonial de la concession et les engagements associés aux ouvrages. Le chiffre d'affaires généré sur le territoire et le solde annuel présenté par GRDF ne suffisent pas à apprécier l'économie réelle de la concession. Le SIGERly doit également connaître les engagements comptables et patrimoniaux associés aux ouvrages dont il est propriétaire.

8. Une connaissance du patrimoine et un accès aux données qui doivent encore progresser

L'un des enseignements récurrents du contrôle concerne enfin la qualité et la complétude des informations mises à disposition de l'autorité concédante.

Des progrès ont été constatés en 2024, notamment concernant les données relatives aux fuites. Mais l'analyse par échantillonnage des dossiers de travaux, de maintenance et d'incidents montre que plusieurs pièces nécessaires à une vérification approfondie restent difficilement accessibles.

Cet enjeu dépasse le contrôle annuel : **près de neuf années de contrat restent à courir**. C'est précisément le temps dont dispose le SIGERly pour construire progressivement une connaissance technique, patrimoniale et comptable suffisamment robuste de sa concession.

Il s'agit notamment de mieux connaître les branchements et certains ouvrages collectifs, de disposer d'une information plus précise sur les finalités des investissements, de suivre les ouvrages sensibles et de pouvoir rapprocher les actifs des passifs comptables qui leur sont associés.

Enjeu stratégique n°4 : profiter des années restantes du contrat pour disposer progressivement d'une connaissance complète et partagée du patrimoine et des engagements qui lui sont associés.

9. Conclusion – Quatre enjeux pour les prochaines années

Le contrôle 2024 fait apparaître une concession **globalement bien exploitée**, avec une qualité de service satisfaisante, des engagements de performance atteints et des niveaux de surveillance élevés. Les dommages aux ouvrages diminuent en 2024 et l'impact des incidents sur les usagers reste inférieur aux références disponibles.

Mais **la concession entre dans une période de transformation**. Le réseau doit simultanément absorber la diminution progressive des consommations de gaz naturel, accueillir davantage de biométhane, continuer à renouveler un patrimoine parfois ancien et conserver un modèle de financement soutenable alors que le nombre d'usagers pourrait continuer à diminuer.

Dans cette perspective, quatre priorités peuvent guider le contrôle du SIGERly au cours des prochaines années :

1. **Accompagner la transformation du réseau vers les gaz renouvelables**, en anticipant notamment les besoins d'adaptation liés aux nouvelles capacités d'injection ;
2. **Maintenir la sécurité et la qualité du patrimoine**, avec une vigilance particulière sur les ouvrages anciens ou sensibles, notamment les CI/CM ;
3. **Veiller à la trajectoire des investissements**, non seulement en montant mais surtout en fonction de leur destination et de leur caractère volontaire, réglementaire ou curatif ;
4. **Renforcer la transparence patrimoniale et financière**, afin que le SIGERly puisse connaître aussi précisément les passifs et engagements associés au réseau que les actifs qui lui appartiennent.

Le contrat n'arrivant à échéance qu'en 2035, **le sujet n'est pas encore celui de la fin de concession**. Il est plutôt de s'assurer que les près de neuf années restantes soient utilisées pour adapter le réseau, consolider sa connaissance et préparer sa trajectoire dans un système énergétique en profonde évolution.

